

Présidence : Arménie**980^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**

1. Date : mercredi 23 juin 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures
Suspension : 11 heures
Reprise : 15 h 05
Clôture : 17 h 55

2. Président : Ambassadeur A. Papikyan
M^{me} L. Grigoryan

Le Président a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques de la conduite des séances du FCS durant la pandémie de Covid-19, telles qu'elles sont énoncées dans le FSC.GAL/31/21 OSCE+.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DÉCLARATIONS GÉNÉRALES**

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/243/21) (FSC.DEL/243/21/Add.1), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 1), Royaume-Uni (annexe 2), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/242/21), Canada (annexe 3), Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Contribution du FCS à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021* : Président
- b) *Mécanisme d'avertissement et de rappel conformément à la Décision n^o 10/02 du FCS (FSC.DEC/10/02)* : Président

- c) *Lancement d'un cours d'apprentissage en ligne du FCS sur la maîtrise des armements conventionnels et les mesures de confiance et de sécurité :*
Représentant du Centre de prévention des conflits
- d) *Invitation à une manifestation sur une activité concernant le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, qui se tiendra à Stockholm du 29 septembre au 1^{er} octobre 2021 (CIO.GAL/70/21 OSCE+) :*
Suède
- e) *Séance d'information sur l'exercice militaire multinational « Sea Breeze 2021 », prévu du 28 juin au 10 juillet 2021 :* Ukraine (annexe 4), États-Unis d'Amérique

Point 3 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : TRANSPARENCE DES EXERCICES ET ACTIVITÉS MILITAIRES**

- *Exposé du lieutenant-colonel K. Muradyan, chef adjoint du Département de la politique de défense, Ministère arménien de la défense*
- *Exposé du contre-amiral A. Ristau, chef de la 2^e division (politique de sécurité et de défense), Ministère fédéral allemand de la défense*
- *Exposé de M. J. J. Castillo, professeur associé et codirecteur du Albritton Center for Grand Strategy, The Bush School of Government and Public Service, Texas A&M University.*
- *Exposé du colonel R. Vartok, chef de la division de la politique militaire, Ministère fédéral autrichien de la défense*

Président, lieutenant-colonel K. Muradyan (FSC.DEL/248/21), contre-amiral A. Ristau (FSC.DEL/257/21 OSCE+), M. J. J. Castillo (FSC.NGO/3/21 OSCE+), colonel R. Vartok (FSC.DEL/247/21 OSCE+), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/259/21/Rev.1), Géorgie (FSC.DEL/252/21 OSCE+), Biélorussie (FSC.DEL/251/21 OSCE+), Royaume-Uni (FSC.DEL/245/21 OSCE+), Suisse (annexe 5), États-Unis d'Amérique (annexe 6), Canada, Ukraine (FSC.DEL/246/21/Rev.1/Corr.1), Fédération de Russie (FSC.DEL/249/21) (FSC.DEL/250/21), Turquie (annexe 7) (FSC.DEL/254/21) (FSC.DEL/253/21), Arménie (annexe 8) (annexe 9), Azerbaïdjan

4. Prochaine séance :

Mercredi 7 juillet 2021, à 10 heures, par visioconférence

980^e séance plénière

Journal n° 986 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation de la Slovénie, en sa qualité de pays assumant la Présidence de l'UE, a donné la parole au représentant de l'Union européenne, qui a fait la déclaration suivante :

Monsieur le Président,

La Présidence suédoise a placé le règlement des conflits dans l'espace de l'OSCE, qui est aussi une priorité essentielle de l'Union européenne, au centre des débats de ce mois-ci au sein de notre Organisation. Nous attendons avec intérêt les échanges réguliers dans le cadre de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité sur les défis à la sécurité, y compris les conflits. Nous accueillons avec satisfaction le fait que la Présidente en exercice, Ann Linde, se soit rendue en Ukraine pour la deuxième fois cette année, ce qui souligne l'importance qu'elle accorde au règlement pacifique de ce conflit.

Notre position s'agissant des actes d'agression commis par la Russie et de son annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol est bien connue. Nous réaffirmons notre conviction que l'OSCE offre aux États participants une plate-forme de dialogue indispensable sur ce conflit et d'autres dans l'espace de l'OSCE. Tant que la situation ne sera pas inversée, nous continuerons donc d'appeler l'attention sur cette violation flagrante du droit international et des principes et engagements de l'OSCE qui sont essentiels pour l'ordre de sécurité européen. Ce chapitre n'est pas encore clos, contrairement à ce que laissent entendre quelques déclarations sporadiques faites par la Russie dans différentes enceintes de l'OSCE.

Nous rejetons par conséquent le discours de la Russie par lequel elle se présente comme une médiateuse dans un « conflit interne ukrainien », empêchant ainsi des discussions constructives dans le cadre du Groupe de contact trilatéral (GCT) et du format Normandie. La recherche d'une solution durable au conflit exige une discussion franche et honnête sur sa nature, ainsi qu'une volonté politique de mettre en œuvre les engagements respectifs. Nous demandons donc instamment à la Russie, en sa qualité de partie au conflit, d'assumer la responsabilité de ses actions et de participer de bonne foi aux discussions relatives à la mise en œuvre des accords de Minsk.

Nous soulignons par ailleurs l'importance que revêt la transparence militaire dans les relations entre les États participants. Le mépris des engagements pris dans le cadre du

Document de Vienne, tel qu'affiché par la Russie pendant et après le renforcement de ses capacités militaires, n'est pas propice au rétablissement de la confiance. Nous en dirons davantage à ce sujet au cours du Dialogue de sécurité prévu ultérieurement aujourd'hui.

La situation générale en matière de sécurité dans la zone du conflit demeure volatile (en dépit de la récente diminution du nombre des violations du cessez-le-feu). Nous regrettons le nombre croissant de victimes civiles et de victimes signalées parmi le personnel militaire ukrainien. Depuis le début de l'année, la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO) a confirmé que 37 civils avaient perdu la vie ou été blessés, dont 27 à la suite de l'explosion de mines. Une fois de plus, alors qu'elle contribuait à assurer le fonctionnement de la station de filtrage de Donetsk, la MSO a constaté que des explosions s'étaient produites dans un rayon de cinq kilomètres de la station et qu'un autobus transportant des ouvriers de cette dernière avait été la cible de tirs de mitrailleuses lourdes. Ces actes de violence ciblés menacent l'approvisionnement en eau potable de plus de 380 000 civils et aggravent la crise humanitaire. Nous réaffirmons que le cessez-le-feu peut être le mieux préservé si les deux parties s'acquittent des engagements qu'elles ont pris dans le cadre du GCT et adhèrent aux mesures supplémentaires convenues en juillet 2020. Nous déplorons donc toute provocation militaire et félicitons l'Ukraine de la retenue dont elle fait preuve.

La MSO se voit interdire presque quotidiennement l'accès aux zones qui sont sous le contrôle effectif des formations armées soutenues par la Russie et ses drones sont soumis constamment à du brouillage. Nous nous faisons l'écho de la Présidente en exercice, Ann Linde, qui a clairement déclaré lors de sa visite en Ukraine que cette érosion constante de la capacité d'observation déjà restreinte de la MSO était inacceptable et contraire à son mandat, lequel prévoit qu'elle bénéficie d'un accès sûr et sans entrave à l'ensemble de l'Ukraine. Nous demandons instamment à la Russie d'user de son influence considérable sur les formations armées qu'elle soutient afin de veiller à ce que toutes les restrictions à liberté de circulation de la MSO soient levées.

En conclusion, nous réitérons fermement notre appel à toutes les parties à mettre en œuvre rapidement et complètement les accords de Minsk et à honorer entièrement leurs engagements afin de parvenir à une solution politique durable au conflit conformément aux principes et aux engagements de l'OSCE. Le respect de ces principes et de ces engagements doit être rétabli. Nous soulignons la responsabilité de la Russie à cet égard et lui demandons une fois de plus d'user de son influence considérable sur les formations armées qu'elle soutient afin de remplir intégralement ces engagements. Nous réaffirmons notre profonde préoccupation à propos de la présence de matériel et de personnel militaires russes dans la zone du conflit. Nous demandons à la Russie de cesser immédiatement de fournir un soutien financier et militaire aux formations armées. Le cessez-le-feu doit être respecté. Toutes les armes qui tombent sous le coup des accords de Minsk doivent être retirées. Toutes les formations militaires étrangères, le matériel militaire et les mercenaires doivent quitter l'Ukraine. Le rétablissement du contrôle intégral de l'Ukraine sur sa frontière d'État est indispensable.

Nous rappelons notre soutien sans faille à la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et demandons à la Russie d'en faire de même. Nous exhortons la Russie à reconnaître ces principes fondamentaux qu'elle a elle-même maintes fois invoqués et à

contribuer, par des actes et des déclarations publiques, à stabiliser la situation et à inverser les actions qui vont à l'encontre de ces principes. Nous condamnons fermement la violation manifeste de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ukrainienne par des actes d'agression perpétrés par les forces armées russes depuis février 2014 et l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol à la Fédération de Russie, que nous ne reconnaîtrons pas. Nous continuons de demander à la Russie d'assurer le libre-passage sans entrave vers la mer d'Azov et en provenance de cette dernière conformément au droit international. Nous sommes profondément préoccupés par les actions de la Russie visant à bloquer l'accès à des parties de la mer Noire, y compris à proximité de la Crimée annexée illégalement et du détroit de Kertch, et par la militarisation à grande échelle de la péninsule de Crimée par la Russie qui continue d'influer sur la situation en matière de sécurité dans la région de la mer Noire et au-delà.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

La République de Macédoine du Nord¹, le Monténégro¹ et l'Albanie¹ ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

980^e séance plénière

Journal n° 986 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Merci, Monsieur le Président. La présente déclaration est faite au titre de la question soulevée par l'Ukraine.

Le Royaume-Uni reste préoccupé par les tensions persistantes suscitées par la récente intensification de l'activité militaire russe à la frontière avec l'Ukraine et en Crimée annexée illégalement.

Si certaines des forces russes semblent être retournées vers les bases qu'elles occupent en permanence, nous demeurons préoccupés par le fait que, près de deux mois après la date limite annoncée par la Russie pour le retrait, des informations portent à croire que d'importantes forces restent concentrées à proximité de la frontière ukrainienne et en Crimée annexée illégalement.

Nous continuons d'être déçus que la Fédération de Russie ne se soit pas engagée et continue de choisir ne pas s'engager de façon constructive à recourir aux processus et aux mécanismes disponibles à l'OSCE pour assurer la transparence indispensable et désenvenimer la situation. Il s'agit notamment de répondre aux préoccupations exprimées par l'Ukraine au titre du chapitre III du Document de Vienne en ce qui concerne l'accumulation de forces militaires à proximité de ses frontières et en Crimée annexée illégalement. Cette situation persiste malgré les appels répétés adressés par les autres États participants à la Russie à dissiper ces préoccupations légitimes et à faire preuve de transparence.

Nous devons donc poser la question de savoir pourquoi la Russie refuse de dialoguer de façon constructive conformément aux obligations qui lui incombent en sa qualité de signataire du Document de Vienne et à leur esprit ? Son inaction à cet égard ne contribue guère à renforcer la confiance dans la région et suscite délibérément l'incertitude.

Le Royaume-Uni demande de nouveau à la Russie d'utiliser les processus et les mécanismes disponibles à l'OSCE, y compris la communication d'informations dans le cadre de cette enceinte, pour faire preuve de la transparence nécessaire afin de dissiper les préoccupations légitimes des États participants, notamment en ce qui concerne le retrait de ses forces, et de désamorcer ainsi la situation.

Monsieur le Président,

L'incapacité de la Russie à faire preuve de transparence et à dialoguer de manière constructive à cet égard n'est que le dernier exemple en date de la façon dont son manque de respect pour les principes et les engagements de l'OSCE a nui à la sécurité dans notre région. Depuis 2014, en violation de ces principes et de ces engagements, la Fédération de Russie a envoyé des troupes en Crimée et dans la ville de Sébastopol, annexé un territoire ukrainien souverain et tenté de déstabiliser l'Ukraine en fomentant et en attisant un conflit dans le Donbass.

Dans le contexte de ces actions russes agressives, le Royaume-Uni a créé l'opération ORBITAL afin d'améliorer les capacités des forces armées ukrainiennes, illustrant ainsi son soutien sans faille à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous sommes fiers d'avoir dispensé dans le cadre de cette opération une formation militaire défensive non-escalatoire à plus de 21 000 membres du personnel des forces armées ukrainiennes. Notre intention est de renforcer la résilience défensive de ces dernières, de contribuer à développer leurs capacités à long terme et de sauver des vies. En 2020, nous avons élargi notre formation à un renforcement plus général des capacités maritimes et aériennes opérationnelles. Dans ce contexte, le Royaume-Uni coordonne et dirige les efforts des alliés visant à renforcer la marine ukrainienne dans le cadre d'une initiative multinationale d'entraînement maritime qui a débuté en septembre 2020. Le HMS Trent a procédé dans le cadre de cette initiative à un entraînement maritime à l'occasion d'une visite du port d'Odessa en mai 2021.

Point essentiel, l'assistance fournie par le Royaume-Uni à l'Ukraine est ouverte, transparente et bénéficie du consentement du pays en sa qualité de nation hôte, ce qui contraste fortement avec les actions déstabilisatrices menées par la Russie dans le Donbass.

La Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO) observe par ailleurs régulièrement du matériel militaire russe sophistiqué qui n'a jamais fait partie de l'arsenal militaire ukrainien. Il y a deux semaines, nous avons demandé à la délégation russe d'expliquer la présence du système de guerre électronique russe sophistiqué RB-636 Svet-KU, qui a été observé par la MSO le 29 mai à proximité de la ville de Novoazosk échappant au contrôle gouvernemental, non loin de la frontière ukraino-russe. Nous notons que ce système a été mis en service dans l'armée russe en 2012 et qu'il n'a jamais été fourni à l'Ukraine. Comment ce système est-il parvenu en Ukraine ? Qui fait fonctionner ce système pour lequel une formation spécialisée est nécessaire ?

Nous notons également à cet égard que la Russie n'a pas encore fourni d'explication à la présence de véhicules d'assaut UAZ-23632 ESAUL et de troupes associées qui ont été clairement observés dans le Donbass par un drone de la MSO. Ces véhicules ont été mis en service dans les forces terrestres russes en 2018.

Les vaines tentatives de la Russie de dissimuler son rôle dans ce conflit et de se faire passer pour une médiateuse ne convainquent personne et ne font qu'entraver les efforts visant à trouver un règlement pacifique. Nous demandons à la Russie de s'employer plutôt en priorité à retirer son personnel militaire et ses armes du territoire ukrainien ; à cesser

d'appuyer les formations armées qu'elle soutient ; et à mettre fin aux restrictions d'accès et à l'intimidation de la MSO dans les zones détenues par ces formations armées.

Nous réaffirmons notre soutien aux accords de Minsk pour apporter un règlement pacifique au conflit dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi qu'aux travaux du Groupe de contact trilatéral et des quatre de Normandie à cet égard. La Russie doit jouer son rôle et remplir ses obligations.

Enfin, Monsieur le Président, le Royaume-Uni réaffirme sa condamnation de la militarisation en cours de la Crimée, de la mer d'Azov et de la mer Noire par la Russie. Le récent déploiement d'un grand nombre de forces russes en Crimée annexée illégalement et l'exercice d'envergure qui a été mené par la suite étaient provocateurs, agressifs et totalement inacceptables. Nous réaffirmons par ailleurs notre profonde préoccupation devant la décision de la Fédération de Russie d'imposer des restrictions dans certaines parties de la mer Noire, y compris les environs du détroit de Kertch, d'avril à octobre. Ces actions sont injustifiées et déstabilisatrices.

Le Royaume-Uni soutient fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales. Il ne reconnaît pas et ne reconnaîtra pas l'annexion illégale de la Crimée. Le Royaume-Uni a toujours été aux côtés de l'Ukraine pour s'opposer à tous les cas d'agression russe contre l'Ukraine et continuera de l'être, y compris par des sanctions, de concert avec ses partenaires internationaux.

980^e séance plénière

Journal n° 986 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Monsieur le Président,

Nous continuons d'être profondément heurtés par le comportement ambigu persistant de la Russie, son manque de transparence et son incapacité à répondre aux inquiétudes légitimes suscitées par le renforcement sans précédent de ses forces armées dans la péninsule de Crimée illégalement annexée et le long des frontières orientales de l'Ukraine. Nous demandons de nouveau à la Fédération de Russie de participer de manière constructive aux efforts visant à réduire les tensions et de renoncer à ses tactiques de déni et de diversion. La Russie doit ordonner aux formations armées qu'elle approvisionne, qu'elle dirige et aux côtés desquelles elle combat de cesser leurs provocations. Nous avons été particulièrement préoccupés par les rapports faisant état de tirs d'armes légères à proximité immédiate d'une patrouille de la Mission spéciale d'observation (MSO) le 18 juin, dans la ville de Sentianivka, qui n'est pas contrôlée par le gouvernement. Il est indispensable que la sécurité de nos observateurs de la Mission soit garantie afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches en toute sûreté.

Nous demeurons également profondément préoccupés par le fait qu'il n'y a eu aucune réduction du nombre élevé de violations du cessez-le-feu. La semaine dernière, près de 2 000 violations du cessez-le-feu ont été constatées, notamment le 17 juin, qui a connu un pic important de 994 violations, dont 867 ont été considérées comme des exercices de tir réel qui ont eu lieu en dehors de la zone de sécurité, dans des zones non contrôlées par le gouvernement. Environ 20 % de l'activité cinétique restante a été observée dans la région de Pervomaisk-Popasna-Zolote.

Tandis qu'elle facilitait le fonctionnement de la station d'épuration de Donetsk, la MSO a de nouveau observé de nombreuses explosions indéterminées et des rafales de tirs de mitrailleuses lourdes et a signalé que toutes se sont produites dans un rayon de 5 kilomètres autour de la station. Fait inquiétant, plusieurs de ces explosions se sont produites alors qu'un bus transportant des travailleurs de la station de filtration de Donetsk se rendait de la station à la ville de Yasynuvata. Des armes lourdes continuent d'être observées en violation des lignes de retrait. Ainsi, 5 chars et 3 mortiers ont été repérés dans des zones de la région de Donetsk non contrôlées par le Gouvernement, ainsi que 123 chars, 19 obusiers et 9 canons antichars qui se trouveraient à l'extérieur de leurs zones d'entreposage désignées. En outre, la situation à l'intérieur et autour des zones de désengagement semble s'aggraver puisque des violations

presque quotidiennes du cessez-le-feu sont observées dans la zone de désengagement de Petrivske.

Malheureusement, tout porte à croire que la vie quotidienne des civils dans l'est de l'Ukraine reste sinistre. Les postes de contrôle des formations armées près de Zolote et de Chchastia restent fermés, même si le Gouvernement ukrainien a ouvert les postes de contrôle correspondants il y a plusieurs mois. Certes, nous sommes soulagés que la MSO n'ait signalé aucune victime civile au cours de la semaine écoulée, mais nous sommes gravement préoccupés par les rapports faisant état de nouveaux champs de mines à Naberezhne, Vasylivka et Dachne, qui sont tous situés dans des zones non contrôlées par le gouvernement. Nous sommes particulièrement inquiets de constater que toutes ces mines ont été posées à proximité de zones d'habitation.

Nous avons été profondément troublés d'apprendre que la MSO avait signalé que des affiches, visibles dans plusieurs communautés implantées dans des zones non contrôlées par le gouvernement, invitaient des hommes et des femmes à rejoindre les formations armées comme s'il s'agissait d'une offre d'emploi. Ces affiches promettent non seulement une rémunération financière, mais aussi, ce qui est plus inquiétant, « une aide pour obtenir des "passeports" et la citoyenneté dans un pays voisin ». Cette pratique, peu subtile, ne contribue pas vraiment à la recherche d'une solution à ce conflit. Nous demandons à la Fédération de Russie de veiller à ce qu'elle cesse immédiatement.

Monsieur le Président,

Outre les divers dangers qu'elle rencontre chaque jour, la MSO continue d'être confrontée à des restrictions constantes à sa liberté de circulation, notamment celles qui sont imposées par les forces armées, qui font un usage cynique des « mesures de protection contre la covid-19 » pour refuser le passage aux patrouilles. La MSO doit bénéficier d'un accès sûr et sans entrave à l'ensemble du territoire ukrainien, conformément à son mandat. Les restrictions à la liberté de circulation de la Mission, presque toujours dans les zones non contrôlées par le gouvernement, doivent être levées. Il faut également que les interférences avec les équipements de la MSO, qui sont absolument inacceptables, cessent immédiatement. Le 16 juin, un minidrone a été perdu, apparemment abattu par des tirs d'armes légères. Le lendemain, des coups de feu ont été tirés sur un autre minidrone de la MSO à Horlivka, une ville qui n'est pas sous contrôle gouvernemental. De nouveaux coups de feu ont été tirés le 20 juin. Les drones de la MSO n'ont pas pu décoller à 11 reprises en raison de l'intensité du brouillage des signaux qu'ils subissaient, et leurs signaux GPS ont été perturbés à 54 reprises en raison d'un brouillage probable. Une fois de plus, nous demandons à la Russie d'expliquer la présence de son système avancé Zhitel EW dans l'est de l'Ukraine. Nous tenons également à réaffirmer que la Fédération de Russie n'a toujours pas expliqué la présence d'équipements russes de pointe, notamment le Zhitel dans l'est de l'Ukraine, malgré nos demandes claires d'explication et les images incontestables qui en donnent la preuve.

Monsieur le Président,

La Crimée et la ville de Sébastopol continuent de faire partie de l'Ukraine conformément au droit international. Nous dénonçons la violation flagrante de la souveraineté ukrainienne par la Russie et déplorons l'impact du conflit sur les populations de

l'est de l'Ukraine et de la Crimée, ainsi que sur la sécurité globale dans la région de la mer Noire.

Nous demeurons particulièrement préoccupés par les restrictions à la liberté de navigation dans certaines régions de la mer Noire, en particulier l'approche du détroit de Kertch, que la Russie a imposée pour une période de six mois. Ces restrictions poursuivent ce qui est effectivement un blocus des ports ukrainiens sur la mer d'Azov. Combinées au déplacement d'un grand nombre de navires russes de la mer Caspienne à la mer Noire, elles sont délibérément provocatrices et profondément déstabilisantes.

Monsieur le Président,

Le Canada continue d'appuyer sans réserve la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses droits de navigation dans ses eaux territoriales. Nous continuerons à exercer des pressions, en particulier sous la forme de sanctions permanentes, jusqu'à ce que la Fédération de Russie respecte pleinement les engagements et obligations qu'elle a contractées au titre des accords de Minsk, notamment le retrait de toutes les unités armées, de tous les équipements militaires et de tous les mercenaires d'Ukraine, ainsi que la restitution du contrôle total de la frontière au Gouvernement ukrainien.

Je vous remercie.

980^e séance plénièreJournal n^o 986 du FCS, point 2 e) de l'ordre du jour**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE**

Monsieur le Président,

Dans un esprit de transparence et compte tenu de l'attention accrue accordée à la région de la mer Noire et aux activités militaires dans cette région, l'Ukraine estime qu'il convient d'informer à l'avance les autres États participants de l'OSCE de l'exercice « Sea Breeze 2021 » prévu.

Il s'agit d'un exercice maritime multinational auquel participent 32 pays au total : Albanie, Australie, Brésil, Bulgarie, Canada, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Géorgie, Grèce, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Maroc, Moldavie, Norvège, Pakistan, Pologne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Tunisie, Turquie et Ukraine.

Exercice de niveau opérationnel et tactique, « Sea Breeze 2021 » comprend une formation du personnel de commandement et une formation au combat à tir réel. Le but de l'exercice est de former les états-majors et les unités des forces armées ukrainiennes à l'exécution des tâches assignées lors d'opérations multinationales, notamment les tâches attendues d'une force multinationale chargée du maintien de la paix et de la sécurité.

Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- Former les forces armées ukrainiennes à la conduite d'actions conjointes avec des formations militaires des forces armées nationales d'États partenaires ;
- Former les forces multinationales à la conduite d'opérations de sécurité navale dans une région en crise, en mettant l'accent sur la lutte contre les navires, les avions, les sous-marins, les mines, la défense contre les atterrissages et la lutte contre les formations armées illégales dans certaines zones ;
- S'entraîner au débarquement des forces d'assaut navales et aériennes soutenues par l'aviation, les unités terrestres et les forces d'opérations spéciales ;
- Améliorer la coordination des fonctions de planification, de formation et de commandement aux niveaux tactique et opérationnel.

L'exercice proprement dit se déroulera du 28 juin au 10 juillet 2021, mais en quatre phases distinctes :

- Phase I (14-27 juin) – arrivée des unités militaires et navales des pays participants et mise en place des points de contrôle ;
- Phase II (28 juin-4 juillet) – coordination opérationnelle des différentes unités ;
- Phase III (5–9 juillet) – phase active avec la participation d'une formation composée de navires de surface, de troupes côtières et de moyens aériens ;
- Phase IV (10–12 juillet) – clôture de l'exercice et départ des unités militaires et navales.

L'exercice se déroulera sur la base navale « Sud », dans les ports maritimes d'Ochakiv et d'Odessa, dans la partie nord de la mer Noire, dans l'estuaire de Bilhorod-Dnistrovskyy, dans le 241^e polygone d'entraînement militaire, dans les îles de Tendriva Kosa, Kinburnska Kosa, Zmiiny et Pervomaisky, dans les aérodromes militaires de Shkilnyy, Kulbakino et Chornobaivka, dans l'aérodrome d'Artsyz et dans l'aéroport international d'Odessa.

Le Commandement de la marine ukrainienne est le principal organe de planification et de contrôle de l'exercice, auquel participeront des unités des forces navales, des forces aériennes, des forces terrestres, des forces d'opérations spéciales, des forces de soutien et des forces de défense (jusqu'à 1 375 militaires ukrainiens au total), ainsi que des unités des forces armées nationales de pays partenaires, notamment les États-Unis (jusqu'à 1 000 soldats, dont des équipages de navires, et jusqu'à 300 marins), le Canada (jusqu'à 20 soldats), la Géorgie (jusqu'à 50 soldats), la Moldavie (jusqu'à 30 soldats), la Bulgarie (jusqu'à 20 soldats), la Pologne (jusqu'à 30 soldats), la Lettonie (jusqu'à 15 soldats) et la Tunisie (jusqu'à 24 soldats). Au total, l'exercice mobilisera 5 000 soldats, y compris les équipages des navires de guerre, des bateaux et des navires.

Les principaux systèmes d'armes et d'équipements impliqués dans l'exercice seront les suivants :

- Jusqu'à sept navires de guerre et douze bâtiments de différents types et usages provenant des marines de l'Ukraine, des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Roumanie, de la Géorgie, de la Bulgarie, de l'Italie, de la Turquie et de la France, ainsi que d'autres navires auxiliaires, soit un total de 32 navires ;
- Six avions à réaction Su-25, deux avions à réaction Su-24, deux avions à réaction Su-27 et deux avions à réaction IL-76 (Ukraine) ; deux avions à réaction EF-2000 (Royaume-Uni) ; un P-8A « Poseidon », deux avions SV-22 et un C-130 « Hercules » (États-Unis) ; et divers avions de transport et de ravitaillement, soit un total de 40 avions ;
- Jusqu'à 20 véhicules blindés de transport de troupes BTR-80 et Kozak ;

- Quatre chars T-80 ;
- Jusqu'à six systèmes d'artillerie d'un calibre supérieur à 100 mm.

La tenue de l'exercice « Sea Breeze 2021 » sur le territoire de l'Ukraine est prévue par le décret n° 570/2020 du 16 décembre 2020 du Président de l'Ukraine « relatif au plan de conduite d'exercices multinationaux avec la participation d'unités des forces armées ukrainiennes sur le territoire de l'Ukraine et leur participation à des exercices multinationaux en dehors de l'Ukraine pour 2021, et à l'admission d'unités des forces armées d'autres États sur le territoire de l'Ukraine en 2021 pour participer à des exercices multinationaux»; et par la loi n° 1131-IX du 26 janvier 2021 « relative à l'approbation de la décision du Président de l'Ukraine sur l'admission d'unités de forces armées d'autres États sur le territoire de l'Ukraine en 2021 pour participer à des exercices multinationaux ».

L'Ukraine a informé à l'avance les États participants de la tenue de l'exercice « Sea Breeze 2021 » en leur adressant, le 6 avril 2021, la notification NCBM/UA/21/0001/F07/O (formulaire : CSBM NF BS F07) par l'intermédiaire du réseau de communication de l'OSCE.

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Nous tenons à souligner que « Sea Breeze 2021 » est un exercice maritime qui n'est pas officiellement couvert par les mesures de confiance et de sécurité énoncées dans le Document de Vienne 2011 mais que l'Ukraine a néanmoins fait cet exposé à titre volontaire car l'exercice pourrait avoir une incidence sur l'évolution de la situation politico-militaire dans la région.

Nous soulignons également qu'en faisant cet exposé à titre volontaire, l'Ukraine a montré qu'elle adhérait aux principes de prévisibilité, de transparence et d'ouverture en ce qui concerne ses activités militaires, et qu'elle agissait dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité régionales.

Je vous remercie de votre attention, chers collègues, et je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole.

980^e séance plénièreJournal n^o 986 du FCS, point 3 de l'ordre du jour**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUISSE**

Madame la Présidente,

Excellences,

Chers collègues,

La Suisse apprécie tous les efforts investis dans la poursuite du débat sur la transparence des exercices et des activités militaires, et nous souhaitons commencer par remercier les orateurs principaux d'aujourd'hui de leurs exposés informatifs.

S'agissant du septième atelier d'experts tenu récemment sur les tendances des forces et des exercices militaires, nous remercions le Président espagnol du Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré du débat fondé sur des scénarios qu'il a organisé dans le cadre de l'atelier. Il s'est avéré utile pour évaluer les points de vue des participants et déterminer les domaines dans lesquels une transparence accrue serait bénéfique pour les États participants. Les débats tels que ceux qui ont été menés durant l'atelier aident à favoriser une compréhension commune et à générer des idées quant aux moyens de mettre à jour le Document de Vienne et d'autres mesures de confiance et de sécurité.

Madame la Présidente,

S'agissant de la transparence, la Suisse souhaite insister sur les trois points suivants :

Premièrement, à propos de la situation actuelle : l'érosion persistante de la confiance et les restrictions dues à la pandémie de Covid-19 ont eu une incidence négative sur la transparence dans l'espace de l'OSCE. En ces temps d'incertitude, la transparence des exercices et des activités militaires devient encore plus importante afin d'éviter les malentendus et une escalade accidentelle des tensions qui pourraient conduire à un conflit armé.

Deuxièmement, à propos de nos instruments et outils existants : il est indispensable de préserver les mesures de confiance et de sécurité qui sont un acquis de l'OSCE et d'y adhérer dans leur entièreté. Nous devons utiliser les instruments existants et nous concentrer sur la mise en œuvre intégrale de leurs dispositions. À long terme, toutefois, ces instruments – notamment, le Document de Vienne – doivent être modernisés et adaptés aux réalités

militaires et technologiques du XXI^e siècle afin de maintenir, voire d'accroître, le niveau d'ouverture et de transparence entre les États participants.

Troisièmement, à propos des mesures de transparence prises à titre volontaire : si celles-ci ne peuvent remplacer les instruments adoptés sous les auspices de l'OSCE, elles sont un outil supplémentaire pour accroître la transparence et favoriser la confiance mutuelle. Nous nous félicitons donc de toutes les mesures que les États participants pourraient prendre à titre volontaire.

Madame la Présidente,

Ayant suivi attentivement l'exposé fait à la réunion d'aujourd'hui du Groupe de travail A par le Centre de prévention des conflits (CPC) sur les tendances de la mise en œuvre de nos engagements, ma délégation note une fois de plus avec regret que certains États participants n'échangent pas d'informations et que leurs représentants n'assistent pas aux réunions pertinentes. La Suisse encourage ces États participants à prendre contact avec le CPC pour bénéficier de son soutien et de son assistance, acceptant ainsi l'offre qui a été faite ce matin. La Suisse est disposée, comme par le passé, à prêter son concours au CPC dans le cadre de sa fourniture d'assistance pour permettre à tous les États participants de mettre en œuvre intégralement et en temps voulu leurs engagements.

En conclusion, permettez-moi de souligner que l'accroissement de la transparence par la communication d'informations est indispensable pour le renforcement de la confiance. Si nous n'échangeons pas d'informations exactes fondées sur des preuves factuelles, nous portons atteinte aux fondements mêmes sur lesquels reposent l'OSCE et notre sécurité commune. Le deuxième intervenant principal d'aujourd'hui a mentionné que la « volonté politique » était une condition préalable à une saine coopération fondée sur l'ouverture et la transparence. Aussi la Suisse demande-t-elle que nous montrions notre volonté politique commune en qualité d'États participants de l'OSCE d'examiner, dans une atmosphère constructive, les questions qui sont importantes pour l'avenir de notre sécurité indivisible et pour la stabilité dans l'espace de l'OSCE.

Merci, Excellences et chers collègues, de votre aimable attention.

Merci, Madame la Présidente.

980^e séance plénièreJournal n^o 986 du FCS, point 3 de l'ordre du jour**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE**

Merci, Monsieur le Président.

La transparence militaire est un élément essentiel de la sécurité et de la stabilité. La transparence et les échanges d'informations sur les exercices et autres activités militaires renforcent la confiance entre les États participants, évitent les malentendus et réduisent le risque d'erreur de calcul. Ces objectifs ne peuvent être pleinement atteints que par la mise en œuvre intégrale des engagements existants et de la modernisation du Document de Vienne.

Les notifications faites en application du Document de Vienne fournissent un certain nombre d'informations utiles, notamment sur les capacités d'un État participant, le nombre de soldats, ainsi que les quantités et les types d'équipements majeurs et de systèmes d'armes mobilisés pour une activité militaire. L'obligation de donner notification au moins 42 jours avant certains exercices contribue à atténuer les préoccupations éventuelles en garantissant la transparence et en facilitant la coordination des activités visant à instaurer la confiance, telles que les inspections et les observations des activités militaires. L'abaissement des seuils de notification et d'observation des activités militaires renforcerait cette transparence.

Le fait de notifier l'objectif général d'un exercice, de décrire ses différentes phases et d'expliquer l'objectif tactique de chacune d'elles peut également contribuer à préciser l'intention poursuivie. Toute activité qui n'est pas notifiée, ou qui est notifiée en des termes incompatibles avec des informations provenant de sources ouvertes et/ou une évaluation réalisée par des moyens techniques nationaux, peut être particulièrement préoccupante.

Les notifications découlant du Document de Vienne sont le fondement essentiel de la transparence militaire en Europe. Dans la perspective de l'exercice Defender Europe 2021, les États-Unis ont d'abord donné notification de sa tenue au titre du Document de Vienne en novembre 2020, puis ils ont fourni davantage de détails dans une notification de mars 2021. Nous avons informé le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) en avril 2021 et fourni des informations supplémentaires directement au ministère russe de la défense. Nous avons fait preuve d'une transparence totale en décrivant en détail les capacités des forces mobilisées et en exposant l'intention défensive et dissuasive de l'exercice.

En 2019, pour renforcer la transparence, cinq Alliés de l'OTAN ont fait un exposé au FCS ou ouvert leurs exercices à une observation volontaire. En 2020, sept alliés de l'OTAN, soit deux de plus, ont fait des exposés au FCS et un allié a également autorisé une observation volontaire. Nous avons maintenu cette transparence en 2021 puisque huit exercices de l'OTAN ont été présentés au FCS, dont un ouvert à l'observation volontaire. Il est à noter que cet accroissement des mesures de transparence est intervenu malgré la réduction des activités liées à des exercices en 2020 et 2021.

À cet égard, les États-Unis approuvent chaleureusement la nouvelle pratique de cet organe qui consiste à tenir des séances d'information à titre volontaire. Ils souhaiteraient également que les autres pays fassent preuve d'une plus grande réciprocité et ne se contentent pas des notifications de ces activités exigées par le Document de Vienne.

Cependant, les séances d'information à titre volontaire ne peuvent pas se substituer aux notifications. À cet égard, les États-Unis continuent d'être particulièrement préoccupés par les exercices surprises tenus sans préavis. Ce type d'exercice est certainement le plus inquiétant, compte tenu de l'ampleur des capacités fréquemment mobilisées, de la possibilité de surprise et de l'absence de mesures de transparence permettant d'évaluer d'éventuelles intentions offensives. Si nous reconnaissions la valeur de l'entraînement militaire sans notification, nous regrettons que la Fédération de Russie n'ait pas fait preuve de transparence lorsqu'elle a procédé, au début du printemps, à un regroupement de forces armées à grande échelle, sans notification, à l'intérieur et à proximité de l'Ukraine. La Russie a décidé de ne pas émettre de notifications, de ne pas fournir d'informations à titre volontaire et, dans le cas du processus de réduction des risques prévu au paragraphe 16 du Document de Vienne, de ne pas fournir les explications requises lorsqu'elles sont demandées. Les comportements qui accentuent la perception des menaces et compromettent la stabilité générale, tels que les exercices militaires d'envergure menés sans préavis à proximité des frontières, ainsi que le refus délibéré de toute forme de transparence, affaiblissent la confiance et les efforts visant à promouvoir la transparence militaire, la réduction des risques et la prévention des incidents.

La proposition conjointe de modernisation du Document de Vienne, coparrainée par 34 États participants, fournit un cadre concret pour rétablir la transparence militaire en Europe sur la base de nos engagements existants. Elle comprend également des mesures visant à améliorer les dispositions du chapitre III relatives à la réduction des risques afin de combler les lacunes et de mieux dissiper les inquiétudes concernant les activités militaires inhabituelles et les incidents dangereux de nature militaire. À l'heure où les tensions militaires s'accentuent, nous avons la possibilité d'améliorer la transparence et de réduire les risques en nous engageant à entamer rapidement des négociations sur la mise à jour du Document de Vienne.

Les États-Unis se sont réjoui que 45 États participants à la réunion du Conseil ministériel de Tirana aient affirmé leur volonté de moderniser le Document de Vienne, et que de nombreux États participants aient exprimé leur soutien aux principaux éléments de la proposition conjointe, à savoir :

- abaisser les seuils de notification préalable et d'observation d'activités militaires d'envergure ;

- augmenter légèrement le nombre de possibilités d’inspection et d’évaluation ;
- augmenter légèrement la taille des équipes (l’idée est venue de la Fédération de Russie) ;
- ajouter des mesures pour faciliter la collecte d’informations impartiales en temps réel dans des situations où des questions ont été soulevées au sujet d’activités militaires inhabituelles ; et
- accroître la transparence concernant les activités militaires d’envergure menées sans notification préalable des militaires qui y participent.

Le respect intégral des engagements existants est absolument nécessaire pour maintenir un niveau acceptable de transparence militaire et de stabilité en Europe. La proposition conjointe de modernisation du Document de Vienne permettrait de répondre aux préoccupations concernant les activités et exercices militaires et de combler les lacunes qui ne permettent pas actuellement d’assurer cette transparence.

Merci, Monsieur le Président. Veuillez joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

980^e séance plénièreJournal n^o 986 du FCS, point 3 de l'ordre du jour**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE**

Monsieur le Président,

La délégation arménienne ayant mentionné notre pays, nous souhaitons exercer notre droit de réponse.

Les journaux de nombreuses séances précédentes du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent regorgent en fait de nos déclarations à ce sujet. Je serai donc très bref.

Nous tenons à réaffirmer que la Turquie, agissant de bonne foi, a fourni des informations à propos de ces activités militaires par la voie officielle.

Il est bien connu que la Turquie et l'Azerbaïdjan effectuent depuis plusieurs années des exercices militaires conjoints de façon transparente.

Ces exercices sont menés dans le respect des seuils et des dispositions du Document de Vienne.

Si la délégation arménienne a un problème avec ces seuils et ces dispositions, nous l'invitons à s'associer aux efforts de modernisation du Document de Vienne et à présenter ses suggestions.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, comme vous le savez bien, l'Arménie a suspendu ses engagements et ses obligations à l'égard de la Turquie dans le cadre du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et du Document de Vienne en juillet 2020. En tant que pays qui enfreint des documents juridiquement et politiquement contraignants, l'Arménie n'est pas en mesure de faire la leçon aux autres.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.

980^e séance plénièreJournal n^o 986 du FCS, point 3 de l'ordre du jour**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE**

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de remercier les orateurs principaux d'aujourd'hui pour leurs intéressants exposés.

Assurer la transparence et la prévisibilité militaires est effectivement l'objectif principal des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE visant à prévenir l'usage de la force et l'Arménie reste attachée aux buts et aux objectifs de ces mesures.

Monsieur le Président,

Les agressions lancées par l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et son peuple en 2016 et en 2020 illustrent clairement le lien qui existe entre le manque de transparence militaire et l'usage de la force. Ma délégation a régulièrement appelé l'attention des États participants sur la question des exercices militaires d'envergure effectués par l'Azerbaïdjan individuellement ou de concert avec la Turquie sans notification préalable. Les deux guerres, qui ont donné lieu à des atrocités, à des massacres, au déplacement d'un grand nombre de personnes, à des attaques délibérées contre des implantations civiles et à d'autres crimes, ont confirmé la validité de nos préoccupations selon lesquelles tous ces exercices militaires d'envergure, accompagnés de violations systématiques des dispositions du Document de Vienne, de l'accumulation incontrôlée d'armes lourdes et de menaces de recourir à la force, n'étaient rien d'autre que des préparatifs en prévision d'une guerre ouverte.

Même après la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020, qui a mis fin aux hostilités, l'Azerbaïdjan n'a pas abandonné sa politique de provocation. Depuis la fin de la guerre, il a déjà procédé à cinq exercices militaires d'envergure, dont certains conjointement avec la Turquie. Qui plus est, tous ces exercices ont été de nature offensive et sont allés de pair avec des déclarations hautement provocatrices. Le dernier exercice d'envergure en date a été effectué par l'Azerbaïdjan du 16 au 20 mai et a fait intervenir plus de 15 000 militaires ; jusqu'à 300 chars et autres véhicules blindés ; jusqu'à 400 missiles et systèmes d'artillerie de divers calibres, systèmes lance-roquettes multiples, mortiers et armes antichars ; et jusqu'à 50 aéronefs militaires, y compris des drones. Notre demande visant à obtenir des informations détaillées sur les paramètres de l'exercice est restée une fois de plus sans réponse, tandis que la violation par l'Azerbaïdjan des dispositions du Document de Vienne

concernant la notification préalable de certaines activités militaires a été occultée par des références répétitives et stéréotypées à la composition des troupes participant à l'exercice. Le refus constant opposé par l'Azerbaïdjan à nos demandes de fournir des éclaircissements sur les paramètres des exercices atteste son mépris total pour ses propres engagements, pour les normes de comportement d'un État responsable et pour la paix et la sécurité régionales. Compte tenu de cela, toutes les déclarations de l'Azerbaïdjan à propos des efforts qu'il déploie pour promouvoir la sécurité et la stabilité régionales sont hypocrites et trompeuses.

Monsieur le Président,

À la lumière de l'usage récent de la force par l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh, des menaces et revendications territoriales proférées constamment contre l'Arménie par le Président azerbaïdjanais et de l'incursion de l'armée azerbaïdjanaise sur le territoire souverain de l'Arménie, nous considérons que de tels exercices militaires non notifiés constituent une réelle menace pour l'Arménie et l'Artsakh ainsi que pour la paix et la stabilité régionales. Les guerres contre l'Artsakh devraient être pour l'OSCE un rappel constant des souffrances humaines et des menaces auxquelles le manque de transparence militaire peuvent aisément conduire. Nous demandons de nouveau aux États participants de défendre nos engagements communs et de dénoncer sans équivoque leurs violations.

980^e séance plénièreJournal n^o 986 du FCS, point 3 de l'ordre du jour**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE**

Nous avons communiqué à maintes reprises notre position concernant la décision de l'Arménie de suspendre les inspections militaires de la Turquie et la participation d'inspecteurs turcs invités aux inspections multinationales menées sur le territoire de la République d'Arménie. Cette question revenant sans cesse dans les discussions, je tiens à m'y attarder en détail.

La politique agressive et la posture militaire de la Turquie à l'égard de l'Arménie sont bien connues. Un pays qui, depuis plus d'un siècle, justifie le génocide arménien et insiste sur l'impunité de ce crime, a ouvertement exprimé son soutien sans réserve à l'Azerbaïdjan dans ses tentatives de commettre de nouveaux crimes contre les Arméniens. La Turquie a été le seul État participant de l'OSCE à exprimer son soutien inconditionnel à l'agression azerbaïdjanaise contre l'Artsakh en avril 2016. Depuis le 12 juillet 2020, date à laquelle les forces armées azerbaïdjanaises ont lancé une attaque sur la partie nord-est de la frontière d'État entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, la Turquie profère des menaces sans précédent contre l'Arménie et soutient unilatéralement les provocations militaires de l'Azerbaïdjan contre notre pays. Dès le début de la guerre d'agression de 44 jours en septembre 2020, la Turquie a apporté un soutien politique et militaire sans réserve à l'Azerbaïdjan. Toutes les opérations militaires de l'Azerbaïdjan ont été menées sous la coordination de l'armée turque et avec des équipements militaires et des armes fournis par Ankara. En outre, la Turquie a recruté et transféré en Azerbaïdjan plus de 4 000 combattants terroristes et djihadistes étrangers pour lutter contre l'Arménie et l'Artsakh.

Malgré les politiques antiarméniennes menées depuis de nombreuses décennies, l'Arménie a accueilli chaque année, jusqu'à l'année dernière, des inspections militaires effectuées par la Turquie au titre du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et du Document de Vienne. Compte tenu des préoccupations légitimes en matière de sécurité, le Gouvernement arménien a décidé, en 2020, de suspendre les inspections militaires de la Turquie ainsi que la participation d'inspecteurs invités turcs aux inspections multinationales sur le territoire de la République d'Arménie. Toute activité militaire menée par la Turquie sur le territoire arménien porterait atteinte aux intérêts de l'Arménie en matière de sécurité et compromettrait la sécurité de sa population.